

**Séance ordinaire du 04 avril 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

Délibération n°04042024D08

Objet : Finances – approbation du compte de gestion 2023

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan		X		MERLE Alexandre
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Nadine TRUCHE

VU le budget principal ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le Comptable public du SGC d'Aix les Bains a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés, que toutes les opérations d'ordre sont passées ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées dans les différentes sections budgétaires entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 ;

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion dressé par monsieur le Comptable public du SGC d'Aix les Bains visé et certifié conforme à l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 04 avril 2024.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 08 avril 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 8 avril 2024.

Le Maire,

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,

Nadine TRUCHE

